

**31**



# **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

**le jeudi 5 avril 2007**

Première session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le jeudi 5 avril 2007

10 h

Prière.

Sur autorisation de la Chambre, les motions 8, 12, 21, 23, 27 et 33 sont retirées.

---

M. Northrup donne avis de motion 40 portant que, le jeudi 12 avril 2007, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement s'est clairement engagé pendant la campagne à maintenir au Nouveau-Brunswick des frais de l'énergie abordables et bas;

attendu que le gouvernement a dit sans équivoque qu'il rembourserait intégralement aux contribuables les 8 % de la taxe de vente harmonisée versés pour l'électricité par les consommateurs et consommatrices du Nouveau-Brunswick;

attendu que le *Pacte pour le changement* précise ce qui suit : « Nous redonnerons aux consommateurs le contrôle véritable en ce qui concerne les coûts de l'énergie, et nous remettrons de l'argent dans les poches des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois. Les coûts de l'énergie sont assujettis à des fluctuations sur le marché mondial, mais un gouvernement Libéral agira pour protéger les consommateurs ici, dans la province. »;

attendu que les parlementaires du côté du gouvernement ont toujours insisté, pendant qu'ils formaient l'opposition, pour dire que toute augmentation des frais de l'énergie serait inutile pour rendre le logement plus abordable pour les personnes à faible revenu au Nouveau-Brunswick;

attendu que le leader parlementaire du gouvernement a dit, le 20 juin 2006, que rien ne touche davantage les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick que l'augmentation des tarifs de l'énergie;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de protéger les consommateurs et consommatrices du Nouveau-Brunswick contre toute augmentation massive du prix de l'énergie et que le gouvernement actuel rassure la clientèle et les principaux actionnaires qu'une hausse brutale des tarifs est inacceptable et déraisonnable de la part d'une entreprise publique.

---

La séance, suspendue à 14 h 20, reprend à 14 h 40.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est de proposer l'ajournement de la Chambre s'il est unanimement convenu de retirer la motion 36 et de passer outre à l'étude des motions émanant des députés.

---

La motion 36, sur autorisation de la Chambre, est retirée.

Il est unanimement convenu de passer outre aux deux heures d'étude des motions émanant des députés.

La séance est levée à 14 h 45.